



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas
Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928
Site Internet : www.icj-cij.org

Communiqué de presse
Non officiel

N° 2001/24
Le 10 octobre 2001

Activités armées sur le territoire du Congo
(République démocratique du Congo c. Ouganda)

Déclaration solennelle de juges ad hoc

La Cour tiendra une séance publique le mardi 16 octobre 2001 à 12 heures 30

LA HAYE, le 10 octobre 2001. La Cour internationale de Justice (CIJ) tiendra une courte séance publique en l'affaire des Activités armées sur le territoire du Congo (République démocratique du Congo c. Ouganda) le mardi 16 octobre 2001 à 12 heures 30.

Au cours de celle-ci, M. J. Verhoeven (Belgique), juge ad hoc désigné par la République démocratique du Congo, et M. J. L. Kateka (Tanzanie), juge ad hoc désigné par l'Ouganda, prendront l'engagement solennel prévu à l'article 20 du Statut de la Cour.

Site Internet de la Cour: <http://www.icj-cij.org>

Département de l'information:

M. Arthur Witteveen, premier secrétaire de la Cour (tél: +31 70 302 2336)

Mme Laurence Blairon, attachée d'information (tél: +31 70 302 2337)

Adresse électronique: information@icj-cij.org